



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délais examen permis de conduire en Lot-et-Garonne

Question écrite n° 7552

Texte de la question

M. Guillaume Lepers attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les difficultés rencontrées par les auto-écoles dans les territoires ruraux et plus particulièrement dans son département du Lot-et-Garonne, dans un contexte de pénurie persistante d'inspecteurs du permis de conduire. Alors que le nombre de candidats au permis de conduire ne cesse d'augmenter, en raison des récentes réformes (passage du permis dès 17 ans, éligibilité au compte personnel de formation, code en candidat libre), les moyens alloués pour encadrer, former et faire passer les examens ne suivent visiblement pas. Aujourd'hui, seuls trois inspecteurs seraient opérationnels dans l'ensemble du Lot-et-Garonne pour couvrir la demande croissante dans le département. Les conséquences sont préoccupantes : des mois d'attente pour repasser l'examen, des jeunes freinés dans leurs parcours d'études ou d'insertion professionnelle, des refus de clients par les auto-écoles et, *in fine*, une pression croissante sur les professionnels du secteur. Des collectifs d'auto-écoles se sont formés pour alerter les autorités sur l'urgence de la situation. Bien que les services préfectoraux aient été sollicités, il est impératif que l'État prenne la pleine mesure du déséquilibre qui s'installe entre les politiques publiques d'accès à la mobilité et les moyens mis en œuvre. Dans un département rural comme le Lot-et-Garonne, la voiture n'est pas un luxe, c'est un besoin car la mobilité conditionne bien souvent l'accès à l'emploi et à la formation. Par conséquent, la capacité à faire passer le permis de conduire dans des délais raisonnables est une nécessité. Aussi, il souhaite savoir si des mesures spécifiques vont être prises pour augmenter durablement le nombre de postes d'inspecteurs dans des territoires en difficulté comme le Lot-et-Garonne, où la voiture joue un rôle déterminant dans l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

Texte de la réponse

Dans un contexte marqué par une hausse des inscriptions au permis liée notamment à la poussée démographique du début des années 2000 et à l'abaissement de l'âge du permis à 17 ans, l'adéquation entre l'offre et la demande de places d'examen au permis de conduire fait l'objet d'une attention particulière du gouvernement. Au regard de ces éléments, les postes budgétaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ont augmenté de 15 ETP en 2023 et de 38 en 2024, répartis dans les départements les plus concernés par des délais d'attente importants de passage des examens du permis de conduire. Le gouvernement vient par ailleurs d'autoriser au titre de l'année 2025 l'ouverture exceptionnelle d'une seconde session de concours externe et interne pour le recrutement d'IPCSR. C'est ainsi que a minima 103 inspecteurs du permis de conduire et à la sécurité routière seront recrutés en 2025 par la voie du concours. Leur répartition dans les régions et les départements est établie, afin d'être la plus efficace, en fonction notamment du nombre de formateurs déclaré dans le département, du seuil formateur (nombre d'élèves qu'un formateur peut former par mois), du nombre moyen d'examens dans le département par mois et par IPCSR et du taux de réussite à l'examen dans le département. Compte tenu de la situation difficile du département du Lot-et-Garonne qui dispose d'un effectif de 5 IPCSR, dont l'un est en arrêt maladie depuis plusieurs mois, un lauréat de concours issu du recrutement complémentaire du mois de juin 2025 sera affecté dans ce département. Il pourra réaliser des examens à partir du printemps 2026. En outre, d'autres leviers peuvent également être mis en œuvre au

niveau local pour améliorer les délais de passages du permis de conduire : - certains IPCSR retraités qui le souhaitent peuvent continuer à réaliser des examens sous couvert d'une convention ; au niveau national, 27 conventions ont ainsi été conclues en 2025. - un dispositif d'examens supplémentaires qui permet aux IPCSR d'effectuer des examens pratiques le samedi et sur des journées de récupération a été mis en place, s'ajoutant à leur volume hebdomadaire. En 2024, cela représente 125 550 examens supplémentaires réalisés. Ce dispositif est reconduit en 2025 et permet d'améliorer les délais de passage dans les départements en tension. Le gouvernement demeure pleinement mobilisé pour améliorer l'accès à l'examen du permis de conduire et réduire les délais d'attente, en tenant compte des spécificités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Lepers](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7552

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5061

Réponse publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5821